Image not found or type unknown

Ordonnance pénale délictuelle permis récidive THC

Par **Math7618**, le **31/01/2024** à **00:24**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire afin d'avoir un avis sur ma situation.

Ayant été contrôlé par les gendarmes au volant de ma voiture, j'ai été dépisté positif au THC malgré que ce fut du CBD le test ne fait pas la différence bref ce que je voudrais savoir c'est que étant donné que la situation me place en état de récidive, est-ce normal d'avoir eu une ordonnance pénale délictuelle ou bien il y a une erreur qui peut être en ma faveurs ?

Suite au 72h de retention de mon permis j'ai eu une suspension de 6mois, j'ai effectué un test psychotechnique réussi haut la mains je vais effectuer une analyse urinaire et je vais passer dans la semaine devant la commission médicale pour avoir un avis favorable et pouvoir refaire une demande de permis le temps de passer au tribunal le 3avril prochain, ce qui va me laisser le mois de Mars pour conduire un peu avant de je pense être en annulation de permis + confiscation de mon véhicule.

Est ce que par miracle il y a moyen que le procureur soit clément et me laisse assez tranquille vis à vis de ça ou alors je suis mort ? Je n'habite plus dans le département de mon infraction je suis maintenant à 4h de route de là bas mais je compte quand même mis rendre le 3avril au tribunal. Avez vous pour certain eu le même cas de figure que moi ou bien des tips à me donner ?

Je vous remercie de m'avoir lu et vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cordialement Math

Par **Marck.ESP**, le **31/01/2024** à **08:39**

Bonjour

[quote]
j'ai été dépisté positif au THC malgré que ce fut du CBD le test ne fait pas la différence

[/quote]

Il a été reconnu que le CBD ne rend pas le test positif, d'autres disent le contraire...
Bonne chance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés